



9 mars 2026

Agents de SNCF Gares & Connexions

En signant l'avenant à l'accord d'intéressement en juin 2024, l'UNSA G&C a souhaité que les salariés de la SA soient encore plus associés au partage de la création de valeur réalisée au cours de l'année.



Des négociations vont s'ouvrir en 2026 pour permettre la signature d'un avenant à l'accord intéressement en cours.

En votant UNSA-Ferroviaire, vous avez l'assurance d'un accord de haut niveau.

Pour être valable, un accord doit être signé par une ou plusieurs organisations syndicales représentant au moins 50 % des salariés.

La confiance que vous avez accordée à l'UNSA-Ferroviaire lors des dernières élections CSE G&C permet à vos représentants UNSA G&C de négocier et signer **SEULS** cet accord .

INTÉRESSEMENT

1335 € *

Focus sur les 7 critères

#1 EBITDA

Objectif en Surperformance
Résultat : 580 €

#2 Cash Flow Libre

Objectif en Superperformance
Résultat : 230 €

#3 Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt
Objectif Non Atteint
Résultat : 0 €

#4 Taux d'engagement mesure sur le baromètre « C'est à vous »
Objectif atteint
Résultat : 50€

#5 Taux de réalisation des EIA
Objectif en Superperformance
Résultat : 165 €

#6 Note de satisfaction globale au baromètre de satisfaction (BSC)
Objectif en Surperformance
Résultat : 170 €

#7 Trajectoire Carbone
Objectif atteint
Résultat : 140 €

* pour un salarié présent à temps plein toute l'année 2025

À l'UNSA, PAS DE BLA-BLA, QUE DES RÉSULTATS !



L'intéressement grâce à l'UNSA Ferroviaire
c'est 6270,73 € en 5 ans
pour les agents de Gares & Connexions

2022	2023	2024	2025	2026
913 €	1213 €	1358,73 €	1451 €	1335 €

À l'UNSA Ferroviaire, nous travaillons concrètement pour votre pouvoir d'achat sans dogmatisme, ni populisme mais avec seul objectif:
AMÉLIORER LE POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉS

Rejoignez-nous !

Les revendications de l'UNSA-Ferroviaire

#1 Un accord d'intéressement Groupe permettant à l'ensemble des salariés de percevoir un intéressement reprenant des critères identiques et cohérents.

#2 En attendant la signature d'un tel accord, l'UNSA demande un supplément permettant à tous les salariés de bénéficier d'un minimum d'intéressement à quatre chiffres.



EN SAVOIR PLUS SUR VOTRE INTÉRESSEMENT

› L'intéressement ouvre également droit au placement de son montant, pour une durée de cinq ans, sur le plan d'épargne groupe (PEG), permettant à l'entreprise d'apporter un abondement.

En plaçant **1335 € brut** sur le PEG, vous bénéficierez de **270,55 € brut** d'abondement*, soit au total **1605,55 € brut**.

*pour un salarié n'ayant pas déjà bénéficié de l'abondement au titre de précédents versements sur l'année en cours, et en cas de placement de l'intégralité de la prime